



Bilan de la mise à disposition du public pour le projet de Schéma d'accueil du Site du Gris-Nez présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais Réalisation de l'Aire d'accueil d'Haringzelles à AUDINGHEN

Conformément aux articles L122-14 et L123.19-1 du Code de l'Environnement, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a mis à disposition du public le projet de réalisation de l'aire d'accueil d'Haringzelles à Audinghen.

La période de mise à disposition du projet pour le public s'est étalée du 26 novembre au 13 décembre 2021 inclus, en mairie d'Audinghen.

Le public a été informé de cette mise à disposition, par l'affichage, durant la période du 10 novembre au 13 décembre 2021, d'un avis aux portes de la mairie et de deux panneaux à fond jaune au niveau du lieu d'implantation du projet. Une publication de l'avis a été mise en ligne sur les sites internet de la commune et du Département du Pas-de-Calais, et diffusée dans la presse locale (Nord Littoral et la Voix du Nord).

A l'issue de cette période, quatre observations ont été exprimées sur le registre mis à la disposition du public en mairie d'Audinghen.

Sur l'ensemble des observations, trois problématiques sont énoncées sur l'aménagement et le fonctionnement de celui-ci.

- Plusieurs demandes concernent la voie communale *rue de Sence*, et plus particulièrement sur la largeur de voie définie dans le projet.
- Réponse du Maître d'Ouvrage : Comme il a été dessiné sur le plan *PA05 – Plans de coupe*, la voie communale va être calibrée sur toute la longueur du projet, de la D940 au musée, de 4m à 5m50 pour maintenir le trafic à double sens. La fondation et le revêtement sera en adéquation avec le tonnage des véhicules circulés (*ex : engins agricoles*). Aussi, le carrefour de cette voie communale avec le RD940 devant la ferme d'Haringzelle va être modifié pour permettre aux véhicules lourds (Bus, tracteurs, ...) de manœuvrer plus aisément. Les courbures vont être revues pour sécuriser le carrefour, et de ce fait le rendre plus fluide.
- Une demande est formulée par un riverain sur la cohabitation des usagers, en particulier les vélos, piétons et engins agricoles.
- Réponse du Maître d'Ouvrage : Comme annoncé dans le dossier, une voie de 2m dédiée aux piétons et 2 roues, sera réalisée en parallèle de la voie communale. Elle sera déconnectée de 3m par une noue et délimitée par des bornes en bois qui feront office de système d'anti-stationnement.

- Plusieurs demandes se portent sur l'utilisation de la voie partagée derrière le bois Haringzelle.
- Réponse du Maître d'Ouvrage : Cette voie se trouve hors des limites du projet et aucuns travaux ne sont prévus pour l'instant. Pour autant, elle fait partie du schéma d'accueil du site d'Haringzelle. Son usage sera certainement revu, après une concertation avec le monde agricole, lors de la dernière phase de réalisation sur le site.

Bilan de la mise à disposition :

La mise à disposition a permis au public de prendre pleinement connaissance du projet de réalisation d'une aire d'accueil au site d'Haringzelle. Les observations formulées à cette occasion portent avant tout sur des souhaits personnels ou des considérations générales d'aménagement. Elles ne remettent pas en cause le projet ni donc à fortiori la création de l'aire d'accueil de la maison du Site des Deux Caps.